

Les **COÛTS INDIRECTS**
liés à **L'OCCUPATION**
d'un **TRAVAILLEUR**

Frais de gestion du Secrétariat social UCM*

Frais d'ouverture de dossier	110 € HTVA
Frais de clôture de dossier	150 € HTVA / dossier
Caution de 3 mois de frais d'administration	Minimum de 210 € (pas de TVA – le montant varie en fonction du nombre de travailleurs occupés au moment de l'affiliation)
Frais d'administration pour le 1 ^{er} travailleur	59,12 € HTVA / paie (dégressif en fonction du nombre de travailleurs)
Frais d'administration pour un dirigeant	19,49 € HTVA / opération
Frais de dossier	Forfait de 17,15 € / mois + 1,70 € / travailleur (à partir du 2 ^{ème} travailleur)
Cotisation électronique Egov	8,50 € / mois / employeur – assujetti à l'ONSS (ne concerne pas les dirigeants d'entreprise)

*Tarifs au 04/2025 – HTVA et indexation. Liste non exhaustive. Tarifs complets remis à la signature de la convention.

Service externe de prévention et de protection au travail – CESI (tarifs 2025)

Cotisation annuelle	198,90 € HTVA
Frais d'ouverture de dossier	82,20 € HTVA
Frais de clôture	8,35 € HTVA / travailleur

Assurance accidents du travail : prime à payer chaque année

La compagnie d'assurance calculera le montant à payer en fonction du secteur d'activité, du statut du travailleur (ouvrier ou employé, apprenti, étudiant...), du nombre de travailleurs engagés et de la masse salariale annuelle.

Règlement de travail

Accompagnement pour la création d'un règlement de travail	150 € HTVA / heure
Modèle de règlement de travail	130 € HTVA
Maintenance	65 € HTVA / an

Plus d'infos ?

UCM.be
jengage@UCM.be
+32 78 05 20 20